

## PLAN DE COURS

# DRT-3900 : Principes de délimitation

NRC 84328 | Automne 2020

Préalables : DRT 1904 ET GMT 2004

Mode d'enseignement : Distance-Hybride

Temps consacré : 3-2-4

Crédit(s) : 3

Analyse et interprétation des titres de propriété, confection de chaînes de titres. Arpentage primitif, cadastre et effets juridiques du cadastre. Possession, mitoyenneté et prescription. Preuve civile et appréciation de la preuve. Droit transitoire en matière de délimitation et effets de la publicité foncière. Problèmes particuliers de délimitation (emprises de chemins, copropriétés, etc.). Calculs et analyses nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière.

La formation distance-hybride combine, en proportion variable, des activités de formation à distance asynchrones disponibles sur les sites de cours de monPortail et des séances obligatoires offertes à distance en mode synchrone, en direct, selon l'horaire indiqué. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que, si des examens sous surveillance peuvent être réalisés sur le campus de l'Université Laval, ceux-ci peuvent se dérouler à un autre moment que la plage prévue pour les séances synchrones. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

## Plage horaire

Classe virtuelle synchrone		
lundi	10h30 à 12h20	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
mardi	09h00 à 11h50	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
Sur Internet		
-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=117553>

## Coordonnées et disponibilités

Marc Gervais a.-g., Ph.D.

*Professeur*

1321, Pavillon Louis-Jacques Casault

[marc.gervais@scg.ulaval.ca](mailto:marc.gervais@scg.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 402167

Télec. : 418-656-7411

*Disponibilités*

Veuillez noter que, compte tenu des restrictions d'accès au campus, je ne serai que sporadiquement présent à mon bureau.

Jean-Philippe Veilleux

*Assistant*

[jean-philippe.veilleux@scg.ulaval.ca](mailto:jean-philippe.veilleux@scg.ulaval.ca)

Il est donc préférable de me rejoindre par courriel.

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
But du cours .....	4
Description du cours .....	4
Objectifs d'apprentissages .....	4
Calendrier du cours .....	4
Méthodes d'enseignement .....	7
Calendrier des laboratoires .....	7
Liens avec le programme .....	8
Évaluation des apprentissages .....	9
Ressources humaines et physiques .....	10
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>11</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>11</b>
Évaluation des apprentissages .....	11
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	12
Laboratoire - Semaines 2 et 3 (Cadarp) .....	12
Laboratoire - Semaines 4 et 5 (Lot 307) .....	13
Laboratoire - Semaines 6 et 7 (Lot 2703) .....	13
Travail pratique (TP1) .....	14
Laboratoire - Semaines 8 et 9 (Lot 132) .....	14
Laboratoire - Semaines 10 et 11 (Lot 21) .....	14
Laboratoire - Semaines 12 et 13 (Lot 723) .....	15
Travail pratique (TP2) .....	16
Examen final .....	16
Barème de notation .....	16
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	16
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	17
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	17
Absence aux examens .....	17
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	18
Précisions sur l'évaluation .....	18
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>18</b>
Références obligatoires .....	18
Références suggérées .....	18
<b>Bibliographie</b> .....	<b>19</b>
Références bibliographiques .....	19

# Description du cours

---

## But du cours

Les étudiants de ce cours vont acquérir les fondements nécessaires pour procéder à la délimitation foncière au Québec. Ils seront sensibilisés aux divers types de morcellement exécutés sur le territoire québécois ainsi que leurs caractéristiques. Ils se formeront à l'usage des principes de base et des pratiques qui gouvernent la délimitation des propriétés publiques et privées au Québec. Au terme du cours, les étudiants seront en mesure de connaître les différentes étapes d'un mandat d'arpentage et de maîtriser le processus d'analyse foncière.

## Description du cours

Le cours vise à transmettre les connaissances sur les missions et le rôle de l'arpenteur-géomètre au Québec et ses différentes obligations professionnelles. Il vise aussi à transmettre les connaissances nécessaires pour mener correctement une enquête foncière ainsi qu'une analyse foncière permettant d'établir des limites de propriété. Pour maîtriser la démarche, la relations de type sujet-droit sera abordée, soit l'identification du propriétaire autant au sein du domaine public (terres du domaine de l'État, chemins publics, domaine hydrique, etc.) qu'au sein du domaine privé. La relation de type objet-droit sera aussi abordée et approfondie, soit les règles et principes gouvernant le partage au sein du domaine privé ainsi qu'entre les domaine privé et public (titres de propriété, possession, cadastre, etc.).

De plus, le cours vise à comprendre et à mettre en application le cadre juridique concernant la délimitation des propriétés au Québec dont, notamment, le *Code civil du Bas-Canada*, le *Code civil du Québec*, le *Code municipal*, la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur les compétences municipales*, la *Loi sur les mines*, la *Loi sur le ministère des transports*, la *Loi favorisant la réforme du cadastre québécois*, la *Loi sur les terres du domaine de l'État*, la *Loi sur la voirie*, la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, la *Loi sur les arpentages* ainsi que la jurisprudence et la doctrine pertinentes.

## Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra atteindre deux grands objectifs pédagogiques, soit :

- Déterminer la position d'une limite de propriété ou de l'assiette d'une servitude;
- Évaluer le niveau d'incertitude et émettre les conseils appropriés.

Des objectifs spécifiques à chaque séance seront transmis au fur et à mesure de l'avancement du cours.

## Calendrier du cours

Dates	Sujets/Activités
Semaine n°1 1 <sup>er</sup> /09/2020  <i>Classe virtuelle</i>	Prise de contact  Présentation du syllabus, déroulement de la session, importance du cours dans la profession d'arpenteur-géomètre, attentes des étudiants, discussion sur la délimitation des propriétés au Québec et le rôle de l'arpenteur-géomètre.

	<p><b>Rôles et missions de l'arpenteur-géomètre</b></p> <p>Statut d'officier public et pouvoirs en découlant, exercice de la profession d'arpenteur-géomètre, différence entre mission de constatation et mission d'expertise, rôle de l'arpenteur-géomètre dans la société, compétence distinctive de l'arpenteur-géomètre.</p> <p><b>Types de mandat d'arpentage</b></p> <p>Morcellement cadastral, piquetage, plan-projet d'implantation, certificat d'implantation, certificat de localisation, description technique, bornage.</p>
<p>Semaine n°2 8/09/2020</p> <p><i>Travail personnel</i></p>	<p><b>Obligations professionnelles de l'arpenteur-géomètre</b></p> <p>Obligation de prudence et de diligence, devoir de compétence, obligation d'avoir une connaissance complète des faits, obligation de se rendre sur les lieux, obligation de consigner les opérations dans des notes, obligation de consulter la documentation pertinente, obligation de vérification et de contrôle, obligation d'exercer une surveillance immédiate, obligation d'exercer une gestion documentaire rigoureuse, obligation d'émettre une opinion motivée, obligation de conseil.</p> <p><b>Déroulement d'un mandat d'arpentage</b></p> <p>Étapes d'un mandat d'arpentage, enquête foncière (recherche dans les greffes, recherche cadastrale, examen des titres, levé des lieux), analyse foncière (superposition des couches d'information, calculs et analyse), rédaction et production de documents.</p>
<p>Semaine n°3 15/09/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Enquête foncière</b></p> <p>Fondements de l'enquête, examen du cadastre et des titres de propriété, levé topographique, levé photographique, critères d'appréciation. Exercices et exemples de constats découlant de l'enquête foncière.</p>
<p>Semaine n°4 22/09/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Morcellement initial</b></p> <p>Fondements de l'analyse foncière, présomption de fait, raisonnement logique, reconstitution du morcellement initial, limite arpentée, limite non arpentée, limite certaine et déterminée, limite incertaine et indéterminée, critères d'appréciation.</p>
<p>Semaine n°5 29/09/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Effets de la possession</b></p> <p>Présomptions relatives à la possession, qualités de la possession, critères d'appréciation pour l'identification d'une marque d'occupation, critères d'appréciation pour la qualification d'une marque d'occupation, effets de la possession sur la position d'une limite séparative.</p>

<p>Semaine n°6</p> <p>6/10/2020</p> <p><i>Travail personnel</i></p>	<p><b>Méthode globale pour la délimitation</b></p> <p>Limite bornée, limite certaine et déterminée, informations internes au titre, informations externes au titre, arpentage préalable, autres documents joints au titre, limite incertaine et indéterminée, effets de la possession, importance accordée à la contenance, absence d'un corpus, absence de corpus et de contenance.</p>
<p>Semaine n°7</p> <p>13/10/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Cadastre du Québec</b></p> <p>Incertitudes au sein du cadastre du Québec, présomptions légales rattachées au cadastre du Québec, constats devant être effectués par l'arpenteur-géomètre, clause de concordance, utilisation des coordonnées.</p>
<p>Semaine n°8</p> <p>20/10/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Retour sur le TP1</b></p> <p>Contenu et étendue de l'examen des titres, détection des servitudes pertinentes, étendue et contenu du levé des lieux, positionnement de l'assiette d'une servitude, mise en oeuvre de l'obligation de conseil.</p>
<p>Semaine n°9</p> <p>27/10/2020</p>	<p><b>Semaine de lecture</b></p>
<p>Semaine n°10</p> <p>3/11/2020</p> <p><i>Travail personnel</i></p>	<p><b>Domaine public - Principes généraux</b></p> <p>Principes directeurs concernant les biens de l'État, propriétés fédérales, domaine de l'État québécois, cours d'eau, grèves, battures, îles, îlots ou atterrissements, réserve des trois chaînes, chemins publics.</p>
<p>Semaine n°11</p> <p>10/11/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Domaine hydrique public</b></p> <p>Rencontre avec <b>Julie Landry a.-g.</b> du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ).</p> <p>Cadre juridique concernant la détermination de la ligne des hautes eaux, cadre technique concernant la détermination de la ligne des hautes eaux, instructions générales d'arpentage, critères physiques observables, examen de l'historique du cours d'eau, cas du cours d'eau privé, rôle et activités de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ), étude de cas pratiques.</p>
<p>Semaine n°12</p> <p>17/11/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Terres publiques</b></p> <p>Rencontre avec <b>Richard Blanchette a.-g.</b>, représentant du Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN).</p> <p>Présentation de l'organisme, <i>Loi sur les arpentages</i>, arpentage dans les seigneuries, arpentage dans les cantons, instructions générales d'arpentage, étude de cas pratiques.</p>

<p>Semaine n°13</p> <p>24/11/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Chemins publics</b></p> <p>Rencontre avec <b>Nathalie Massé a.-g.</b>, représentante du Service des projets de la Direction de la Capitale-Nationale du Ministère des Transports du Québec.</p> <p>Présentation de l'organisme, présentation du géorépertoire, positionnement des limites de l'assiette d'un chemin public, discordance entre l'assiette théorique et l'assiette occupée, étude de cas pratiques.</p>
<p>Semaine n°14</p> <p>1<sup>er</sup>/12/2020</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p>	<p><b>Retour sur le TP2</b></p> <p>Modélisation d'une géométrie, force probante d'une présomption de fait, validité de la reconstitution d'un morcellement initial, validité du cadastre du Québec, marge d'incertitude affectant la modélisation d'un morcellement.</p>
<p>Semaine n°15</p> <p>8/12/2020</p>	<p>Aucun cours (Fête de l'Université Laval)</p>
<p>Semaine n°16</p> <p>15/12/2020</p>	<p><b>Examen sommatif final</b></p>

## Méthodes d'enseignement

Pour l'automne 2020, la formule du cours est de type "À distance-Hybride (Y)", ce qui signifie que la présence en classe virtuelle sera requise (obligatoire) pour certaines séances spécifiques. Pour les semaines où la présence en classe virtuelle ne sera pas requise, l'étudiant devra effectuer ses apprentissages de manière autonome à partir du matériel pédagogique rendu disponible.

La durée des classes virtuelles variera entre deux (2) et trois (3) heures chacune. L'apprentissage sera complété par la réalisation de six (6) laboratoires. L'étudiant aura deux (2) semaines pour compléter chacun des laboratoires. **L'étudiant ne doit pas s'attendre à pouvoir terminer tous les laboratoires à l'intérieur des séances de laboratoire prévues au calendrier. Il devra, au besoin, compléter les laboratoires de manière autonome.**

De plus, l'étudiant devra consacrer environ quatre (4) heures par semaine à des lectures personnelles, à la réalisation ou l'étude de cas pratiques, le tout dans le but de compléter la formation et de permettre une meilleure assimilation des concepts théoriques.

La méthode d'enseignement visera à permettre l'assimilation des concepts théoriques par de multiples mises en situations pratiques où l'étudiant devra, seul ou en équipe, démontrer qu'il est en mesure de résoudre des cas concrets de délimitation. Sans prétendre à l'exhaustivité, les stratégies d'apprentissage qui seront mises en œuvre tout au long de la session seront alternativement des lectures, participations à des discussions de groupe, exercices, analyses de cas pratiques, activités d'évaluation formative, travaux individuels et en équipe, capsules vidéo et quiz.

Avant chaque séance, l'étudiant devra :

- Accéder au Portail des cours de l'Université Laval (<https://www.portaildescours.ulaval.ca>) afin de prendre connaissance des travaux à effectuer ainsi que des documents complémentaires pouvant éventuellement être remis par le professeur;
- Avoir fait les lectures ou les travaux préparatoires indiqués.

Compte tenu du niveau élevé de contenus théoriques et pratiques présents dans ce cours, l'absence de préparation augmentera les difficultés de compréhension des exposés théoriques et des exercices pratiques en plus d'entraver sérieusement le développement des habiletés requises au terme du cours voire de mener l'étudiant à un échec.

## Calendrier des laboratoires

Dates	Sujets/Activités
Semaine n°1 31/08/2020	Aucun laboratoire
Semaine n°2 7/09/2020	Utilisation des fonctions de Cadarp  (Fête du travail - aucun support en ligne)
Semaine n°3 14/09/2020	Utilisation des fonctions de Cadarp (suite)
Semaine n°4 21/09/2019	Lot 307, Pointe-du-Lac
Semaine n°5 28/09/2020	Lot 307, Pointe-du-Lac (suite)
Semaine n°6 5/10/2020	Lot 2703, Ancienne-Lorette
Semaine n°7 12/10/2020	Lot 2703, Ancienne-Lorette (suite)  (Congé de l'Action de Grâce - aucun support en ligne)
Semaine n°8 19/10/2020	Lot 132, Royaume des fermiers
Semaine n°9 26/10/2020	Lot 132, Royaume des fermiers (suite)  (Semaine de lecture - aucun support en ligne)
Semaine n°10 2/11/2020	Lot 21, Royaume du Lac St-Jean
Semaine n°11 9/11/2020	Lot 21, Royaume du Lac St-Jean (suite)
Semaine n°12 16/11/2020	Lot 723, Limoilou
Semaine n°13 23/11/2020	Lot 723, Limoilou (suite)
Semaine n°14 30/11/2020	Aucun laboratoire (Temps consacré au TP2)
Semaine n°15 7/12/2020	Aucun laboratoire



## Liens avec le programme

Ce cours est obligatoire pour les étudiants inscrits dans le programme de baccalauréat en sciences géomatiques. Il nécessite la réussite de deux cours prérequis, soit le cours « DRT-1904 Introduction au droit immobilier » et le cours « GMT-2004 Topométrie II ».

Les objectifs d'apprentissage de ce cours sont en lien avec les objectifs généraux du programme de sciences géomatiques, soit plus particulièrement de former des professionnels possédant toutes les connaissances nécessaires en sciences fondamentales, en droit et dans les différentes disciplines des sciences géomatiques, pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre ou encore pour poursuivre des études supérieures en sciences géomatiques. La formation fournit aux diplômés les connaissances et la pratique requises pour, entre autres, effectuer des levés sur le territoire, faire les calculs, les études et les expertises nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière, exprimer son opinion sur les actes d'arpentage et de cartographie et conseiller la population sur ces différents aspects. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait notamment :

- Avoir acquis un esprit scientifique par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base et des principes fondamentaux propres à l'ensemble des domaines couverts par les sciences géomatiques, soit la démarche scientifique dans l'acquisition des connaissances, la capacité d'analyse et de synthèse, le mode d'expression orale et écrite propre à tout scientifique;

- Avoir acquis des connaissances fondamentales, tant dans les sciences de base (mathématiques, physique, informatique, droit) que dans chacune des disciplines liées à la connaissance de la composante géospatiale et du contexte juridique des données servant à la mesure, à la localisation, à la description et à la représentation du territoire, soit l'arpentage foncier, la législation foncière, la topométrie, la géodésie et la microgéodésie, la métrologie, la photogrammétrie, l'hydrographie, la cartographie, les systèmes d'information à référence spatiale et la télédétection;

- Avoir acquis la maturité, l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au sain usage de ses connaissances, le souci de l'exactitude, la sensibilité à l'éthique et à l'importance de son action et de ses engagements socioéconomiques.

Au terme de ce cours, les étudiants (ou les futurs arpenteurs-géomètres) devront maîtriser les différents principes qui gouvernent la délimitation de la propriété au Québec. Pour ce faire, l'étudiant devra intégrer plusieurs des compétences acquises antérieurement dans le programme et ceci dans le but de résoudre correctement des problèmes de délimitation de propriétés dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la province de Québec.

## Évaluation des apprentissages

L'évaluation des apprentissages se fera de la manière suivante :

Livrables	Date de remise	Points
Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 2 et n <sup>o</sup> 3 (Utilisation des fonctions de Cadarp et Autocad)	21 septembre 2020	5
Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 4 et n <sup>o</sup> 5 (Lot 307, Pointe-du-Lac)	5 octobre 2020	5
Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 6 et n <sup>o</sup> 7 (Lot 2703, Ancienne-Lorette)	19 octobre 2020	5
Travail pratique (TP1)	19 octobre 2020	20
Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 8 et n <sup>o</sup> 9 (Lot 132, Royaume des fermiers)	2 novembre 2020	5

Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 10 et n <sup>o</sup> 11 (Lot 21, Royaume du Lac St-Jean)	16 novembre 2020	5
Laboratoire des semaines n <sup>o</sup> 12 et n <sup>o</sup> 13 (Lot 723, Limoilou)	30 novembre 2020	5
Travail pratique (TP2)	30 novembre 2020	25
Examen final	15 décembre 2020	25
	<b>Total :</b>	100

L'examen final peut potentiellement comporter des questions à vrai ou faux, des phrases à compléter, des choix multiples, des questions d'association, des questions à court développement ainsi qu'une ou plusieurs questions à long développement. La matière sujette à l'examen comprend toute la matière théorique et les exercices pratiques vus en classe au cours de la session.

L'examen final se fera en ligne et les étudiants auront droit à un ordinateur, à tous les volumes, documents ou notes de référence.

Au cours du trimestre, l'étudiant devra réaliser des laboratoires, seul ou en équipe de deux (2) personnes. Les laboratoires ont pour but de permettre aux étudiants d'assimiler la matière théorique et de développer leur savoir-faire en matière d'analyse foncière visant la délimitation des propriétés au Québec.

Au cours du trimestre, l'étudiant devra réaliser aussi deux (2) travaux pratiques, seul ou en équipe (maximum de trois (3) personnes), dont les modalités seront transmises en cours de session.

Une note minimale de passage de 55% est exigée. Il n'y aura aucune normalisation effectuée pour les étudiants ayant franchi la note de passage. Le mode d'évaluation retenu est une évaluation de type critérié, c'est-à-dire que chaque étudiant sera évalué en fonction de son degré d'atteinte des objectifs généraux énumérés dans le présent plan de cours.

La ventilation des notes se fera selon le tableau suivant :

NOTE	DE	À
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Ressources humaines et physiques

Le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université Laval (pavillon Maurice-Pollack, bureau 2121, tél : 656-7987 [<http://www.socp.ulaval.ca>]) peut fournir de l'**aide personnalisée en matière d'adaptation aux études universitaires**, de développement de la confiance en soi, de développement d'habiletés sociales ou de clarification d'une situation confuse ou trouble (deuil, rupture, etc.). N'hésitez pas à recourir à ce service (gratuit) en cas de besoin.

Pour les **ressources physiques**, l'étudiant aura accès aux ressources spécialisées suivantes mises à sa disposition par le Département, soit :

- Le logiciel de dessin **Autocad** jumelé au logiciel de calculs **Cadarp**, dont l'accès est possible à distance.
- La suite Office 365 de Microsoft disponible pour les étudiants.

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine no 1 - Prise de contact, rôle et missions de l'arpenteur-géomètre	
Semaine no 2 - Obligations professionnelles de l'arpenteur-géomètre	
Semaine no 3 - Enquête foncière	
Semaine no 4 - Morcellement initial	
Semaine no 5 - Effets de la possession	
Semaine no 6 - Méthode globale de délimitation	
Semaine no 7 - Cadastre du Québec	
Semaine no 8 - Retour sur le TP1	
Semaine no 9 : Semaine de lecture	
Semaine no 10 - Domaine public - Principes généraux	
Semaine no 11 - Domaine hydrique public	
Semaine no 12 - Terres publiques	
Semaine no 13 - Chemins publics	
Semaine no 14 - Retour sur le TP2	
Semaine no 16 - Examen sommatif final	
<b>Laboratoires</b>	
Déroulement des séances de laboratoire à distance	
Utilisation de Cadarp et d'AutoCAD	
Lot 307, Pointe-du-Lac	
Lot 2703-10, Ancienne-Lorette	
Lot 132, Royaume des Fermiers	
Lot 21, Royaume du Lac-St-Jean	
Lot 723, Limoilou	
<b>Travaux pratiques</b>	
Travail pratique no 1 (TP1) - Lot 5 711 612, St-Jean-de-Matha	
Travail pratique no 2 (TP2) - Lot 2 089 237, Hampstead	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

## Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Laboratoire - Semaines 2 et 3 (Cadarp)	Du 17 août 2020 à 12h00 au 21 sept. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Laboratoire - Semaines 4 et 5 (Lot 307)	Du 21 sept. 2020 à 10h30 au 5 oct. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Laboratoire - Semaines 6 et 7 (Lot 2703)	Du 5 oct. 2020 à 10h30 au 19 oct. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Travail pratique (TP1)	Dû le 19 oct. 2020 à 23h59	En équipe	20 %
Laboratoire - Semaines 8 et 9 (Lot 132)	Du 19 oct. 2020 à 10h30 au 2 nov. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Laboratoire - Semaines 10 et 11 (Lot 21)	Du 2 nov. 2020 à 10h30 au 16 nov. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Laboratoire - Semaines 12 et 13 (Lot 723)	Du 16 nov. 2020 à 10h30 au 30 nov. 2020 à 09h00	Individuel	5 %
Travail pratique (TP2)	Dû le 30 nov. 2020 à 23h59	En équipe	25 %
Examen final	Le 15 déc. 2020 de 09h00 à 12h00	Individuel	25 %

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Laboratoire - Semaines 2 et 3 (Cadarp)

Titre du questionnaire :	<a href="#">Laboratoire- Utilisation de Cadarp</a>
Période de disponibilité :	Du 17 août 2020 à 12h00 au 21 sept. 2020 à 09h00
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	

Répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :

- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf) ) et plus spécifiquement des articles 23 à 46, ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

---

## Laboratoire - Semaines 4 et 5 (Lot 307)

Titre du questionnaire : [Laboratoire - lot 307, Pointe-du-Lac](#)  
Période de disponibilité : Du 21 sept. 2020 à 10h30 au 5 oct. 2020 à 09h00  
Tentatives : Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 5 %  
Directives :

À partir des résultats de votre analyse, répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :

- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf) ) et plus spécifiquement des articles 23 à 46 ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

---

## Laboratoire - Semaines 6 et 7 (Lot 2703)

Titre du questionnaire : [Laboratoire - lot 2703, Ancienne-Lorette](#)  
Période de disponibilité : Du 5 oct. 2020 à 10h30 au 19 oct. 2020 à 09h00  
Tentatives : Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 5 %  
Directives :

À partir des résultats de votre analyse, répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :


- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf) ) et plus spécifiquement des articles 23 à 46 ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

---

## Travail pratique (TP1)

Date de remise : 19 oct. 2020 à 23h59  
Mode de travail : En équipe  
Pondération : 20 %  
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

---

## Laboratoire - Semaines 8 et 9 (Lot 132)

Titre du questionnaire : [Laboratoire - lot 132, Royaume des fermiers](#)  
Période de disponibilité : Du 19 oct. 2020 à 10h30 au 2 nov. 2020 à 09h00  
Tentatives : Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)  
Mode de travail : Individuel  
Pondération : 5 %  
Directives : À partir des résultats de votre analyse, répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :


- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf) ) et plus spécifiquement des articles 23 à 46 ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

## Laboratoire - Semaines 10 et 11 (Lot 21)

Titre du questionnaire :	<a href="#">Laboratoire - lot 21, Royaume du Saguenay</a>
Période de disponibilité :	Du 2 nov. 2020 à 10h30 au 16 nov. 2020 à 09h00
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Suite à votre analyse foncière, répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :


- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf) ) et plus spécifiquement des articles 23 à 46, ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

---

## Laboratoire - Semaines 12 et 13 (Lot 723)

Titre du questionnaire :	<a href="#">Laboratoire - lot 723, Limoilou</a>
Période de disponibilité :	Du 16 nov. 2020 à 10h30 au 30 nov. 2020 à 09h00
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (Le résultat de la dernière tentative sera conservé)
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	À partir des résultats de votre analyse, répondez aux questions de ce questionnaire.

\*\*\*\*\*

Lorsque la réponse demandée est sous la forme d'une valeur numérique :

- Entrez uniquement la valeur numérique demandée.
- N'indiquez pas d'unité, ni de texte avec vos valeurs numériques.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\* Déclaration d'intégrité relative au plagiat \*\*\*\*\*

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;

- Je n'essaie pas d'obtenir des réponses ou des informations d'une autre personne ou à partir de toute autre forme de plagiat;
- Je n'échangerai pas de réponses à propos de cette évaluation avant la date de remise.

Je déclare également avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval ([https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf)) et plus spécifiquement des articles 23 à 46 ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement.

## Travail pratique (TP2)

Date de remise : 30 nov. 2020 à 23h59  
 Mode de travail : En équipe  
 Pondération : 25 %  
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

## Examen final

Date et lieu : Le 15 déc. 2020 de 09h00 à 12h00 , En ligne  
 Mode de travail : Individuel  
 Pondération : 25 %

## Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

### Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :


- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

### Retard et présentation des travaux



Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formatés soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.

- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Précisions sur l'évaluation

Pour l'examen final, les étudiants auront droit à tous leurs volumes, documents ou notes de référence.

Une note minimale de passage de 55% est exigée. Il n'y aura aucune normalisation effectuée pour les étudiants ayant franchi la note de passage. Le mode d'évaluation retenu est une évaluation de type critérié, c'est-à-dire que chaque étudiant sera évalué en fonction de son degré d'atteinte des objectifs généraux énumérés dans le présent syllabus.

## Matériel didactique

---

### Références obligatoires



#### **Le droit foncier et l'arpenteur-géomètre**

Auteur : Marc Gervais, Francis Roy et Nathalie

Massé

Éditeur : Éditions Yvon Blais ( Cowansville , 2016 )

ISBN : 9782896357



#### **Jurisprudence marquante en droit foncier**

Auteur : Marc Gervais, Francis Roy et Nathalie

Massé

Éditeur : Éditions Yvon Blais ( Cowansville , 2017 )

ISBN : 9782897302924

### Références suggérées

BEAULIEU B. et F. BROCHU, 2002, Largeur des routes et chemins au Québec, Cours de formation continue, OAGQ, 47 p.

BOUCHARD L. et M. PERONI, 1999, Recueil de jurisprudence sur le bornage et l'expertise foncière, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, 446 p. (format analogique).

BOUFFARD J., Traité du domaine, Les Presses de l'université Laval, Québec, 227 p.

GERVAIS M., 2007, « La double personnalité du billet de location » dans Géomatique, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, vol. 34, Printemps 2007, p. 16 à 18.

GERVAIS M., C. LORD et F. ROY, 2008, Guide de référence pour le traitement des lots le long des cours d'eau lors d'opérations dans le cadastre du Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune, Québec, 83 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, 1991, La largeur des chemins au Québec, Direction des communications, Ministère des Transports du Québec, Québec, 105 p.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, Bureau de l'arpenteur général du Québec, 2013, Instructions générale d'arpentage, Québec, 296 p.

LABRECQUE P. et M. TÉTREAU, 2001, Partage de la propriété publique et privée, Cours de formation continue, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, 81 p.

LABRECQUE P. et M. TÉTREAU, 2001, Complément au cours Partage de la propriété publique et privée, Cours de formation continue, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, 54 p.

LAFOND P.-C., 2007, Précis de droit des biens, 2e éd., Éditions Thémis, Montréal, 1381 p.

RAYMOND G. et G. GIRARD, A. LAFERRIÈRE, 1993, Précis de droit de l'arpentage au Québec, Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, Québec, 332 p.

TREMBLAY B., 1996, Le statut des chemins au Québec : historique et législation, doctrine et jurisprudence, Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, 207 p.

VINCELETTE D., 2004, En possession du Code civil du Québec, Wilson & Lafleur Ltée, Montréal, 265 p.

## Bibliographie

---

### Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.